



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+ال00E+ ٢٥٢٣0٥0٤٤+ | 8٣٠٨٥٣ | ٢٤٨٣٥01  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 04 juin 2022

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/10/2022

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, dans le cadre de l'offre publique d'achat obligatoire initiée par Veolia Environnement, agissant de concert avec SUEZ (EX Sonate Bidco), sur les titres de la société Lydec et dont le règlement-livraison est intervenu le 27 mai 2022, la société Veolia Environnement et sa filiale à 100% VIGIE 50 AS S.A.S, ont déclaré ce qui suit :

- La société « VIGIE 50 AS S.A.S » a acquis 3 792 887 actions Lydec, franchissant ainsi directement à la hausse les seuils de participation de 5%, 10%, 20%, 33,33% dans le capital de la société Lydec ;
- La société Veolia environnement a franchi indirectement le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

A l'issue de cette opération, la société Veolia Environnement déclare détenir indirectement :

- 4 080 000 actions à travers SUEZ Groupe SAS (filiale de SUEZ SA, elle-même filiale de Veolia Environnement) ;
- 3 792 887 actions à travers sa filiale VIGIE 50 AS S.A.S.

Dans les six mois qui suivent les franchissements de seuils précités, la société Veolia Environnement envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Lydec et demander la radiation de cette dernière de la cote.

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 75

**E-Mail :** [information\\_financiere@ammc.ma](mailto:information_financiere@ammc.ma)